

Agir de l'Europe au local

Se repositionner à tous les niveaux du financement de la transition écologique

Le Collectif Jeunes accueille avec enthousiasme la proposition de l'équipe nationale de donner la parole aux collectifs locaux et à tous les adhérents pour contribuer à la stratégie de Agir Pour le Climat, et propose sa contribution ci-dessous.

La proposition initiale du Pacte Finance Climat, qui comportait la création d'une Banque du climat et de la biodiversité ainsi que la mise en place d'un fonds européen dédié à la transition écologique, a été entendue tant au niveau national qu'europpéen et a abouti à des succès.

Aujourd'hui, l'association doit se donner un nouveau souffle tant au niveau organisationnel que militant. Tout d'abord, il faut répondre au besoin de structuration du réseau d'adhérents afin de mieux intégrer leur engagement dans les activités de l'association. Ensuite, les projets militants défendus dans le Pacte Finance Climat ne doivent pas être abandonnés, cependant ils doivent maintenant être abordés différemment. Enfin, de nouveaux projets doivent être mis à réflexion pour faire avancer un financement de la transition écologique allant de l'Europe au local.

1. Restructuration et mobilisation des adhérents

Le collectif jeunes soutient le recentrage de l'association autour de son nom administratif "Agir pour le climat" (APLC) tout en gardant le sous-titre Pacte Finance Climat. Cette modification était **nécessaire, logique et semble avoir été bien intégrée par les membres de l'association**. La référence au Pacte Finance Climat en sous-titre est la bienvenue dans la mesure où le projet est en cours de cheminement dans certains autres pays européens.

Sans Délégué général APLC souffre de **l'absence d'une tête d'affiche**. Nous saluons les efforts de l'équipe nationale, qui s'est démenée pour prospecter et échanger avec des potentiels candidats, et nous les invitons à continuer ce travail indispensable.

Cependant, le Délégué général ne doit pas être indispensable dans la dynamique de APLC. Dans le but d'être résilient face à de nouveaux changements affectant durablement l'association, APLC doit se restructurer en faveur d'une **meilleure inclusion de ses adhérents**. Par deux fois, cela a permis de relancer les activités de l'association :

- Assemblée générale et création du Conseil d'administration composé de 3 collèges après le départ de Pierre Larrourou suite à son élection au Parlement européen.
- Début de restructuration après la disparition de Bruno Lechevin, qui a permis de continuer les activités et le plaidoyer.

La restructuration déjà entamée doit se poursuivre et inclure davantage les adhérents. Une organisation plus claire et transparente des rôles paraît nécessaire.

Tous les adhérents doivent être intégrés dans la vie de l'association.

Recommandation n°1 : Une newsletter interne adressée aux adhérents, doit venir compléter la newsletter actuelle à destination externe. Elle a pour but de communiquer sur la vie interne de l'association (compte-rendus des réunions des 3 collèges du Conseil d'administration, arrivées et départs de salariés, attribution des rôles de l'équipe nationale, avancées des groupes de travail, etc.)

Tous les adhérents qui souhaitent donner du temps, des idées ou une expertise doivent pouvoir s'impliquer.

Recommandation n°2 : Un recensement des adhérents voulant donner du temps doit être fait afin de constituer une manne de bénévoles. Un membre de l'équipe nationale incarne la fonction de "Réfèrent bénévoles". Constituant le point d'entrée des bénévoles, il est chargé de rediriger les bénévoles vers les groupes de travail, et de remonter toute proposition à l'équipe nationale.

Des **groupes de travail** pourraient être créés afin d'organiser le travail des bénévoles. Au moins une personne de l'équipe nationale supervise/coordonne le groupe de travail.

Recommandation n°3 : Une liste de groupes de travail doit être établie par l'équipe nationale dans le but d'apporter un soutien aux activités de l'association. De manière non exhaustive, des groupes de travail pourraient être créés sur :

- **la communication** : réseaux sociaux, aide ponctuelle à la rédaction de contenu pour la newsletter ;
- **l'événementiel** : repenser et organiser l'événement sur le financement de la rénovation des bâtiments qui devait se dérouler à Bruxelles, sous un format en ligne ;
- **le lobbying/influence** : entretenir plus de liens avec les partenaires pour co-construire des actions de plaidoyer ;
- **les différents projets** en fonction des envies et des compétences des bénévoles. Les idées de projets du collectif jeunes sont disponibles dans les parties suivantes.

Concernant les collectifs locaux, leur « raison d'être » doit porter sur **les sujets où ils ont déjà montré leurs preuves** : le recrutement de nouveaux adhérents et l'action au niveau local/municipal/régional.

Recommandation n°4 : Maintenir les réunions des collectifs locaux, un mercredi sur deux, semble être une condition indispensable pour conserver la dynamique du réseau d'adhérents. Recentrer leur action au **niveau local**.

2. Capitaliser sur nos acquis

Grâce à l'implication de tous les membres d'Agir pour le climat, les propositions initiales du Pacte Finance Climat ont fait leur chemin tant au niveau national qu'européen et ont été entendues.

Cependant sur ces sujets, les travaux ne sont pas finis. En effet, il est nécessaire de militer pour une transformation plus **rapide** et **totale** de la Banque européenne d'investissement (BEI) en une Banque du climat et de la biodiversité, de suivre les avancées du Green Deal, et de continuer à sensibiliser sur la finance durable.

2.1. Sensibiliser et mobiliser sur la Banque du climat et de la biodiversité

Parmi les succès du Pacte Finance Climat, il faut relever la décision de la BEI de se tourner pleinement vers les projets de transition énergétique et de réviser sa stratégie d'investissement dans les énergies pour exclure progressivement les projets reposant sur les combustibles fossiles.

Le projet reste cependant **trop peu ambitieux au regard des besoins de financement de la transition écologique**, comme l'identifie le Pacte Finance Climat en préconisant dans son projet de traité **un droit de tirage annuel de 2% du PIB des Etats contributeurs au projet**, soit environ 300 milliards d'euros annuels. La nouvelle Banque du Climat ne semble pas s'engager vers une hausse substantielle de son bilan, alors que les marges de manœuvre existent pour ce faire.

Ainsi, la BEI n'a répondu qu'en partie à nos propositions. Il faut continuer à militer pour que la BEI **stoppe définitivement le financement des projets carbonés** et continuer à **sensibiliser le public sur une Banque du climat et la biodiversité**. APLC doit se positionner en tant que **vulgarisateur** de la Banque du climat et de la biodiversité pour permettre au grand public de comprendre et d'embrasser l'idée. De plus, nous pourrions engager un suivi du processus de réforme en cours de la BEI qui semble trop peu ambitieux, pouvant faire l'objet d'une série d'articles et d'interpellations.

Recommandation 5 : Réfléchir et discuter des modalités de sensibilisation et de mobilisation des citoyens européens sur le sujet de la finance verte à l'échelle de l'Union européenne et en particulier sur la Banque du climat et de la biodiversité : proposer des approches pour communiquer efficacement, définir le public visé, mettre à disposition des supports pour porter nos messages, ...

2.2. S'assurer d'une grande ambition pour le Green Deal

Les propositions du Pacte Finance Climat ont également avancé concernant le fonds européen dédié à la transition écologique. Le Green Deal européen consacrera 30 % de son budget total (750 milliards d'euros) aux objectifs environnementaux. Cependant, ces fonds reposent sur des contributions des Etats membres et non sur des ressources propres de l'UE.

Recommandation n°6 : Effectuer une veille sur les avancées du Green Deal et prendre position sur celles-ci afin de s'assurer que les propositions répondent à l'urgence climatique.

2.3. Organiser une conférence en ligne

L'événement sur le financement de la rénovation énergétique des bâtiments qui devait être mené par Lucas, avec le financement de l'ADEME, doit être revu mais pas abandonné. Une conférence en ligne semble tout à fait possible et appropriée. Elle doit impliquer nos partenaires (associations, think tanks, ADEME, etc.) et nous donner une "vitrine" pour exposer les idées d'APLC.

Recommandation n°7 : Réaliser une réunion dédiée avant la fin de l'année pour étudier les modalités d'organisation et créer une équipe chargée de la mise en œuvre de la conférence.

3. Initier de nouveaux projets

Tout en restant dans l'objectif de l'association, c'est-à-dire soutenir le financement de la transition écologique à toutes les échelles, de nouveaux projets pourraient être mis à réflexion, et si matière il y a, être défendus par Agir pour le climat. Le collectif jeunes propose des idées assez nouvelles, détaillées ci-dessous.

3.1. Programmes de recherche et de lobbying

3.1.1. Questionner l'additionnalité des green bonds

Des études montrent qu'aujourd'hui les green bonds servent à **financer des projets qui l'auraient de toute façon été**, et donc qu'ils ne contribuent pas à décarboner la finance. De plus, ils permettraient à des entreprises de se faire une bonne image en mettant l'accent sur le peu d'investissements durables qu'elles font, tout en taisant le reste de leurs activités polluantes.

Recommandation 8 : Étudier la possibilité de développer des indicateurs permettant de mesurer l'additionnalité d'un green bonds, notamment vis-à-vis de la possibilité d'émission d'obligations pour du refinancement de dette sur des projets déjà existants. Il faut veiller à ce que les travaux sur l'application de la taxonomie européenne ainsi que sur le futur standard (EU green bond standard) soient à la hauteur de nos ambitions.

3.1.2. Entamer des réflexions sur le fléchage « vert » de l'épargne citoyenne

L'épargne constitue une grande manne d'argent exploitable dans le cadre de la transition écologique, mais n'a pas été mobilisée dans les propositions du Pacte Finance Climat. Nous pourrions ainsi travailler sur le **fléchage de l'épargne citoyenne** à l'échelle nationale comme à l'échelle de l'Union européenne.

En 2018, l'épargne réglementée (épargne dont les taux, les règles de placement et dispositions sont fixées par l'Etat français) représentait 15% du patrimoine financier des ménages français, soit 751 milliards d'euros d'encours. La moitié de cette épargne réglementée était placée en Livret A et LDDS (Livret de Développement Sociale et Solidaire) (7,5% de l'encours total du placement financier des

français pour ces deux livrets). Le LDDS et le Livret A fonctionnent de manière quasi similaire, 60% des fonds récoltés par les banques, soit 410,9 milliards d'euros au total, et pour les deux livrets en 2019 sont centralisés à la Caisse des Dépôts et des Consignations, qui investit 70% de ces fonds dans les logements sociaux, et dans d'autres investissements liés à l'aménagement des territoires au sein des collectivités locales. Cependant 30% des fonds récoltés par la Caisse des Dépôts sont placés sur les marchés financiers. Concernant les 40% de fonds récoltés par les banques, leur emploi est réglementé et doit se cantonner à financer :

- à 80% des prêts pour des micro, petites et moyennes entreprises, sans qu'aucune condition environnementale n'y soit subordonnée.
- à 10% vers le financement d'économie d'énergie.

Cela montre bien qu'hormis la possibilité donnée aux épargnants d'effectuer un don pour la transition énergétique/écologique en faveur d'une entité bien précise, le LDDS n'est en pratique que faiblement rattaché aux enjeux de développement durable et de transition écologique.

APLC pourrait ainsi travailler sur le fléchage de l'épargne des français vers la transition écologique, et la transformation du LDDS, pour en faire un véritable outil de transition. Notons que dans le cadre du plan de relance, 12 milliards d'euros provenant de l'épargne livret A seront mis à disposition des collectivités locales pour la transition écologique, et ce de septembre 2020 à 2022.

Au niveau européen, APLC pourrait envisager de pousser pour l'adoption de règles plus strictes sur la prise en compte des risques environnementaux par les fonds de pensions du pilier II (Organisme de placement collectif) dont la retraite de 25% des européens dépend plus ou moins fortement. La révision de la directive relative à ces organismes de placement collectifs (IORP II) est entrée en vigueur cet été, mais elle n'oblige pas les organismes de placement collectifs à respecter des normes strictes en termes de publication d'informations des risques environnementaux. Mentionner la manière dont ceux-ci sont ou non pris en compte suffit. Nous pourrions également pousser l'adoption de seuils maximum d'investissement du total des actifs dans des actifs bruns et/ou des seuils minimum d'investissement dans des actifs favorisant la transition écologique, au motif qu'il faut protéger les retraites des épargnants (les investissements des fonds de pensions étant de long-terme, ils sont particulièrement vulnérables aux risques de transition ou aux risques physiques du changement climatique).

Enfin la Commission européenne est en train de réfléchir à la mise en place d'un Ecolabel européen sur l'épargne et les fonds verts. Nous pourrions suivre cela de plus près et réfléchir à d'autres moyens permettant le fléchage de l'épargne européenne en faveur de la transition écologique.

Recommandation n°9 : Des réflexions approfondies sont également encouragées concernant le fléchage « vert » de l'épargne citoyenne, tant à l'échelle nationale qu'à celle de l'UE. Ces réflexions pourraient faire l'objet d'articles, de prises de positions ou d'actions de lobbying.

3.2. Pistes de réflexions sur de nouvelles propositions

3.2.1. Mettre à l'étude et porter l'idée de création d'une « structure européenne de défaillance climat »

Une description détaillée de la proposition, de ce qu'est une « structure de défaillance climat », de la logique sous-tendant l'idée de sa création et de son articulation avec les revendications du Pacte est fournie en Annexe.

L'association, en sus de continuer à promouvoir un renforcement des financements proposés dans l'esprit du Pacte Finance-Climat, pourrait s'appuyer sur une idée relativement neuve dans le paysage de la transition bas-carbone pour promouvoir une action réellement ambitieuse de l'UE et de ses États. En ce sens, l'idée de création d'une « **structure européenne de défaillance climat** » est prometteuse.

L'atteinte de l'objectif de la Commission Européenne de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre nécessite un programme de décarbonation ambitieux mené au pas de course. Or, le leg fossile dans les bilans des institutions financières, notamment des banques dites « systémiques », les rend très vulnérables à la mise en œuvre de politiques et réglementations de transition dont nous ne pouvons nous passer¹. Toutes choses égales par ailleurs, elles pourraient impliquer la faillite de nombreux acteurs financiers et de forts risques de crise financière, économique et sociale (cf. Annexe). Cela empêche toute velléité réformatrice raisonnable et contribue à faire de la finance un obstacle à la transition écologique. Le lobbying des banques françaises contre l'instauration d'une Taxe européenne sur les Transactions Financières, dont Pierre Larrouturou se fait en ce moment le héraut, en donne un triste exemple.

→ **La mise en œuvre d'une « structure de défaillance climat » à l'échelle européenne permettrait, dans les termes de Gaël Giraud, de « pratiquer l'ablation des métastases carbonées »² des bilans financiers, d'accélérer la décarbonation et de débloquent des marges de manœuvre pour le financement d'une économie bas-carbone** (cf. Annexe).

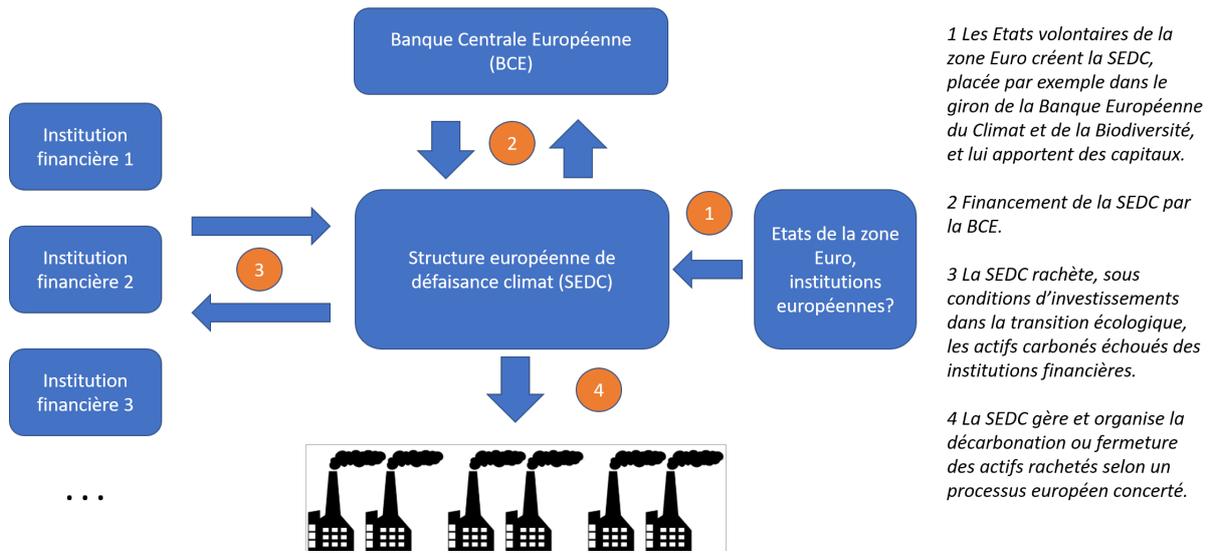
Une telle structure, à capitaux publics et financée par la Banque Centrale Européenne, rachèterait les actifs carbonés (par exemple des centrales à charbon et pétrole, compagnies aériennes ...) des institutions financières privées qui sont voués à perdre toute valeur économique du fait de la transition bas-carbone. Elle permettrait ainsi de contrôler leur fermeture ou transformation progressive. Le rachat serait proposé aux institutions financières s'engageant à effectuer les investissements nécessaires dans la transition écologique, libérant ainsi des marges de manœuvre financières.

¹ Ce leg fossile est nommé « actifs échoués » (« stranded assets »). Il désigne les actifs ayant, à l'investissement, une valeur sur les marchés mais qui se voient largement dépréciés (du fait d'un changement de réglementation, d'une innovation technologique, etc.) avant qu'ils aient pu être amortis. C'est par exemple le cas de centrales à charbon ou d'usines de fabrication de moteurs thermiques, qui, si l'on met en place une transition rigoureuse, perdraient toute valeur commerciale.

Gaël Giraud, *Les voies d'une relance écologique créatrice d'emplois*, 2020, disponible sur <https://www.larevuecadres.fr/articles/les-voies-d-une-relance-ecologique-creatrice-d-emplois/6802>

² Gaël Giraud, *Les voies d'une relance écologique créatrice d'emplois*, 2020, disponible sur <https://www.larevuecadres.fr/articles/les-voies-d-une-relance-ecologique-creatrice-d-emplois/6802>

Schéma simplifié du dispositif européen de défaillance climat



Un tel dispositif semble nécessaire eu égard à l'impossible transition contrôlée des acteurs de la finance, nous condamnant à la crise économique aujourd'hui ou au chaos climatique demain. Il est également prometteur pour notre association du fait de son articulation avec nos revendications.

En effet, l'idée de mise en œuvre d'une structure de défaillance, neuve dans le champ de la transition écologique, s'inscrit pleinement dans la vision du Pacte Finance Climat. **Le rachat d'actifs carbonés serait financé par la BCE**, pour éviter la traditionnelle « privatisation des profits, socialisation des pertes » tandis que l'on peut imaginer un rattachement à la Banque Européenne du Climat et de la Biodiversité, qui serait alors également instrument du désinvestissement « brun ». Développer et porter cette idée ferait ainsi sens au Pacte Finance Climat, alors que ses propositions se diffusent³.

Il s'ancre enfin dans l'actualité, des voix émergeants actuellement pour demander la création d'une structure de défaillance afin de pallier toute potentielle conséquence de la pandémie en cours sur la stabilité financière⁴.

Ce projet pourrait faire l'objet d'un programme de travail interne de l'association, mobilisant les collectifs locaux et mené par les membres volontaires, afin de déterminer :

- Sa crédibilité sur le plan de la transition écologique ainsi que sur les plans économique et financier, dont une ébauche est proposée en Annexe ;
- Les synergies et imbrications avec les propositions du Pacte Finance Climat, dont une ébauche est également proposée en Annexe ;
- Les modalités (et difficultés) techniques et légales pour mise en œuvre au niveau européen⁵; les aménagements à apporter à l'idée pour la rendre crédible sur ces points.

³ En sus du Green Deal, la Banque Européenne d'Investissement a lancé une feuille de route sur sa propre transformation en « Banque du Climat », tandis que l'idée d'intégrer des conditions vertes aux opérations de refinancement de long-terme de la BCE (« green TLTROs ») semble faire du chemin (cf. https://www.linkedin.com/search/results/all/?keywords=christine%20lagarde%20green%20tltros&origin=GLOBAL_SEARCH_HEADER).

⁴ Lederer - Les Echos, L'Europe tentée par la création d'un parachute anti-crise pour les banques, Juin 2020, disponible sur <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/leurope-tentee-par-la-creation-dun-parachute-anti-crise-pour-les-banques-1207719>

Ce programme de travail nous permettrait d'aller à la rencontre d'institutions publiques et financières privées, de nourrir des collaborations et par ce biais de renforcer le positionnement du Pacte dans le paysage de la transition écologique en France et en Europe.

Recommandation n°10 : Dans un premier temps, **nourrir des réflexions sur une « structure européenne de défaisance climat »**. Dans un second temps et potentiellement, en faire part à des associations partenaires qui pourraient être intéressées pour développer et porter ce sujet dans le débat public. Selon la teneur des réflexions, cela pourrait amener :

- A la publication d'un rapport, ou d'une série de notes ;
- A l'organisation d'ateliers de présentation et discussions ;
- A la promotion et la diffusion de l'idée (lobbying, campagnes médiatique, publications d'articles, ...) après l'avoir solidement développée.

3.2.2. Promouvoir un exercice de démocratie participative à l'échelle européenne sur la transition écologique

Un exercice de démocratie participative pourrait être envisagé à un niveau européen. Un échantillon de citoyens représentatifs de la population de l'Union européenne serait sélectionné et participerait à l'élaboration de propositions visant à rendre l'UE leader de la transition écologique.

Malgré quelques écueils, l'expérience française de la **Convention citoyenne pour le climat** a été une expérience réussie de mobilisation des citoyens sur des propositions concrètes pour réduire les émissions carbone de façon à atteindre les objectifs de réduction visés.

Une expérience de ce type pourrait être reproduite à l'échelle européenne dans le cadre des réflexions de la Commission européenne sur sa stratégie pour atteindre une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 tout en garantissant une transition juste et équitable entre les pays et citoyens européens. Cet exercice pourrait capitaliser sur les expériences récentes françaises et britanniques. Les différences de langues ne seraient pas un problème dans la mesure où les institutions européennes travaillent déjà avec plusieurs langues, aidées par toute une équipe de traducteurs et de juristes-linguistes.

Recommandation n°11 : **Engager la réflexion sur un exercice de démocratie participative à l'échelle européenne et militer pour la création d'un tel programme.**

⁵ Notamment sur les modalités de financement de la Structure Européenne de Défaisance Climat par la BCE et sur ses dimensions légales.

Le **collectif jeunes** est une équipe de sept personnes, avec la volonté de s'agrandir. Le collectif jeunes s'est donné pour mission d'apporter un soutien auprès de l'équipe nationale, de relayer et contribuer à la communication de APLC via ses réseaux sociaux, et d'être force de proposition sur la stratégie et les activités de l'association. Son organisation se fait de manière collégiale, avec un point de contact (aline-prevot@sfr.fr).

La feuille de route qu'entend suivre le collectif jeunes est divisée en 4 grandes lignes :

- Un travail de recherche et de rédaction sur les sujets mentionnés dans cette contribution. Ce travail pourra mener à :
 - des articles pour la newsletter et le blog du site internet ;
 - des écrits plus détaillés ;
 - des formats nouveaux et originaux.
- La poursuite de la stratégie de plaider autour de la nécessité de mener des politiques ambitieuses pour le financement de la transition écologique : mobilisation des réseaux sociaux jeunes, rencontres, ...
- Une aide sur les activités de Agir pour le Climat, comme par exemple pour l'organisation et la logistique des événements.
- Le recrutement de bénévoles pour mener à bien ces missions.

Ces directions seront précisées dans les prochaines semaines et pourront être amenées à changer en fonction des activités de Agir pour le Climat et des actualités sur la finance durable. Notre apport principal à Agir pour le Climat sera ainsi principalement opérationnel en lui permettant de développer ses projets, mais également ceux développés en interne par le collectif jeunes, à travers la mise en valeur des potentialités de nos bénévoles. Le collectif jeunes a déjà montré des bons résultats par le passé pour répondre aux besoins de l'équipe nationale, et aspire à continuer sur cette voie.

Signataires et date d'entrée à Agir pour le Climat :

- Aline Prévot, entrée en 2018
- David Mauss, entré en 2018
- Alice Lemesle, entrée en 2020
- Riwan Driouich, entré en 2019
- Théophile Burtz, entré en 2020
- Yasmine Bouirig, entrée en 2018
- Nathan Burlon, entré en 2017

Annexe : Compléments sur la structure européenne de défaillance climat

1. Du caractère essentiel de la mise en œuvre d'une structure de défaillance climatique

1.1 La faillite ou le « business as usual » : l'impossible transition du système financier

Le système financier se trouve aujourd'hui pris en étau entre :

- (i) la matérialisation, demain, de risques physiques résultant du chaos climatique si rien n'est fait pour l'arrêter ;
- (ii) de fortes pertes et de nombreuses faillites aujourd'hui si un programme de décarbonation ambitieux, *sans mesures de précautions sur le système financier*, est mis en œuvre⁶. Il pourrait **entraîner les sphères économiques et sociales dans sa chute** comme cela s'est vu en 2008.

Ce second point ne semble pas résister à l'analyse, dont nous présentons ici une ébauche et qui doit faire l'objet de travaux plus approfondis. Le Parlement Européen a récemment voté, sur proposition de la Commission Européenne, un objectif de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. L'atteinte de cet objectif nécessite un programme de décarbonation ambitieux qui mettra nécessairement, toutes choses égales par ailleurs, en péril la solidité des bilans des institutions financières :

- Selon Carbon Tracker (2014)⁷, le reste à émettre avant de dépasser les +2°C de réchauffement serait de 565 Gigatonnes de CO_{2eq}. Or, sont déjà valorisées sur les marchés financiers des réserves prouvées d'énergies fossiles qui seraient, si elles étaient brûlées, responsables de l'émission de 745GT de CO_{2eq}, dépassant donc le budget carbone restant. Au niveau mondial, la bulle carbone se chiffre en milliers de milliards de dollars⁸. Pour rappel, la crise de 2008 est liée à une « simple » perte initiale de 250 milliards de dollars.
- Sur la seule période 2016-2017, 42,9 milliards d'euros de financements aux énergies fossiles ont été attribués par 6 banques françaises, dont 4 systémiques⁹. Cela représente 7 euros de financement fossile pour 1 euro d'investissement renouvelable. Ces chiffres montrent la

⁶ Ce risque est renforcé par la très faible capitalisation des acteurs bancaires aujourd'hui.

⁷ Carbon Tracker Initiative, *Unburnable carbon – Are the world's financial markets carrying a carbon bubble?*, 2014

⁸ Dans un article publié dans *Nature Climate Change*, Mercure et al. (2018) évaluent la bulle entre 1 et 4 milliers de milliards de dollars actualisés, selon la rapidité de la survenance de ruptures technologiques et réglementaires.

J-F Mercure et al., *Macroeconomic impact of stranded fossil fuel assets*, *Nature Climate Change*, 2018

⁹ Oxfam, *Comment les banques françaises financent les énergies fossiles*, 2018, disponible sur <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/comment-les-banques-francaises-financent-les-energies-fossiles/>

forte dépendance et exposition des banques au secteur fossile¹⁰. Or, la forte intensité capitalistique des activités d'extraction fossile et de production d'énergie à partir de matières fossiles implique de longues durées de rentabilité. Un programme de décarbonation se donnant les moyens de ses ambitions entraînerait nécessairement une forte dévalorisation des actifs carbonés des banques. De nombreux autres secteurs sont concernés par ce risque : le transport maritime et aérien, l'industrie automobile, la sidérurgie...

- Pour Gaël Giraud : “Les banques et les grands fonds de gestion d'actifs ont des centaines de milliards d'euros d'actifs liés aux combustibles fossiles, et ces actifs ne vaudront plus grand-chose dès que nous prendrons au sérieux l'impératif climatique. De sorte que beaucoup de ces groupes savent qu'ils seront en faillite le jour où nous serons raisonnables.”¹¹

La finance semble ainsi engagée dans une voie sans issue : **sa transition impliquant sa faillite, avec son cortège d'effets collatéraux, cette situation empêche la réalisation de toute volonté réformatrice raisonnable, qui est pourtant la seule solution qui s'offre à nous.**

1.2 La défaillance climatique comme voie de sortie

Une « structure de défaillance climat » européenne et à capitaux publics pourrait pallier cette impasse. Un tel véhicule institutionnel serait chargé de racheter les principaux actifs carbonés des institutions financières européennes afin de donner des chances de succès à un programme de transition. Sortir les actifs carbonés des bilans des institutions financières éloignerait le risque de faillite et de crise économique et sociale lié à un tel agenda.

A cette fin, l'articulation avec la puissance monétaire de la BCE semble indispensable. Afin d'éviter la traditionnelle « privatisation des profits, socialisation des pertes » qui seraient induite par un rachat de ces actifs financé sur budgets publics, un financement en monnaie centrale devra être mobilisé. La BCE est en effet en mesure d'assumer des pertes, sa crédibilité ne reposant pas sur la solidité de son bilan, et est en outre en mesure de se recapitaliser elle-même. Des conditions seraient posées au rachat des actifs carbonés afin de canaliser les nouvelles marges de manœuvre financières des banques. Les institutions financières ainsi libérées de leurs entraves pourront – moyennant « carottes et bâtons » des puissances publiques – se tourner vers la transition écologique sans risque de faillite et de chantage associé. Cela permettrait en outre de pallier l'empilement des services et industries non-carbonés aux legs de l'ère fossile, que l'on observe jusqu'alors.

Une telle structure de défaillance climatique jouerait dès lors le rôle de clef de voûte d'une transition écologique européenne, ouvrant la voie aux réformes ambitieuses que l'association et l'ensemble des ONG environnementales appellent de leurs vœux.

¹⁰ Pour le seul groupe BPCE, l'exposition au seul secteur de l'énergie, largement carboné, dans le total de ses expositions brutes ventilées par secteur était de 11% en 2019, représentant 37 milliards d'euros. BPCE, Rapport sur les risques, Pilier III 2019, disponible sur <https://labrador.cld.bz/BPCE-Rapport-sur-les-risques-Pilier-III-2019/90/>

¹¹ Gaël Giraud, Les voies d'une relance écologique créatrice d'emplois, 2020, disponible sur <https://www.larevuecadres.fr/articles/les-voies-d-une-relance-ecologique-creatrice-d-emplois/6802>

2. De la cohérence et de l’articulation du projet avec les revendications du Pacte et l’actualité

1.1 La mise en œuvre d’une « structure européenne de défaisance climat » s’inscrit dans les revendications du Pacte

Les idées du Pacte sont progressivement prises en compte dans le paysage européen. En sus du Green Deal, la Banque Européenne d’Investissement a lancé une feuille de route sur sa propre transformation en « Banque du Climat », tandis que l’idée d’intégrer des conditions vertes aux opérations de refinancement de long-terme de la BCE (« green TLTROs ») semble faire du chemin¹². Ces avancées restent cependant trop lentes ou trop peu ambitieuses. L’association, en sus de continuer à promouvoir un renforcement des financements proposés dans l’esprit du Pacte Finance-Climat, pourrait s’appuyer sur l’idée présentée, neuve dans le paysage de la transition bas-carbone, pour promouvoir une action réellement ambitieuse de l’UE et de ses Etats.

- La puissance financière de la BCE serait au cœur d’un tel dispositif. L’idée proposée ici s’inscrit donc pleinement dans l’ambition de l’association de mobiliser la création de monnaie centrale pour financer la transition écologique. Elle permettrait ici le désinvestissement des actifs carbonés par les institutions privées, libérant leur potentiel de financement vers cette transition.
- L’on peut imaginer rattacher une telle structure de défaisance à la Banque du Climat. Dès lors, celle-ci serait à la fois le bras armé de l’investissement en faveur de la transition et du désinvestissement fossile, s’appuyant tous deux la BCE. Une forte concertation entre Etats, Union, institutions financières publiques et privées permettrait de remplacer les services que ces actifs fossiles offraient (e.g. production d’électricité par une centrale à charbon polonaise) par des moyens bas-carbone.

1.2 Un sujet gagnant en actualité et s’inscrivant dans des réussites historiques

Un débat portant sur l’opportunité de créer une structure de défaisance afin de limiter les conséquences de la pandémie en cours sur le système financier émerge actuellement¹³. Un tel outil permettrait de racheter aux banques les actifs dont la rentabilité est mise en péril par l’épidémie, afin de pallier tout risque de faillite. Des travaux portant sur la “défaisance climatique” pourraient ainsi s’appuyer, pour en légitimer la nécessité, sur cette actualité.

L’idée de créer une telle structure pour faire face à l’urgence climatique est peu présente dans le débat public. L’on peut distinguer en creux dans différents écrits et interviews de Gaël Giraud l’importance d’une telle mesure¹⁴. Elle peut néanmoins asseoir sa crédibilité en s’appuyant sur les succès de nombreuses *bad banks* créées et mobilisées dans l’histoire récente. Par exemple :

¹²

https://www.linkedin.com/search/results/all/?keywords=christine%20lagarde%20green%20tltros&origin=GLOBAL_SEARCH_HEADER

¹³ Lederer - Les Echos, L’Europe tentée par la création d’un parachute anti-crise pour les banques, Juin 2020, disponible sur <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/europe-tentee-par-la-creation-dun-parachute-anti- crise-pour-les-banques-1207719>

¹⁴ Voir l’article susmentionné de G. Giraud ainsi que G. Giraud, *Financer la décarbonation*, *Revue Esprit*, disponible sur

- En 2008, la Banque Nationale Suisse a créé le StabFund qui a racheté, moyennant son entrée au capital d'UBS, 60 milliards de dollars d'actifs toxiques de cette dernière.
- Le Plan Paulson (*Troubled Asset Relief Program*) de 2008, mis en œuvre aux Etats-Unis, a permis le rachat de dizaine de milliards d'actifs toxiques aux banques américaines en échange d'une montée au capital du Trésor américain.
- La Société de Financement de l'Economie Française, créée à la suite de la crise des *subprimes*, n'était pas à proprement parler une structure de défaillance. Quelques aspects de son activité sont cependant similaires à celles envisagées pour une « structure européenne de défaillance climat » :
 - La SFEF a offert des marges de manœuvre aux banques françaises alors que celles-ci étaient paralysées par les répercussions de la crise des *subprimes*, en utilisant sa garantie publique pour emprunter sur les marchés financiers et reprêter aux banques contre remise de titres.
 - L'emploi des fonds fournis aux banques était conditionné par l'entremise d'une convention signée avec l'Etat. Ceux-ci devaient en priorité alimenter les PME, particuliers et collectivités locales.

Un plan institutionnel européen du type « structure de défaillance climat » apparaît indispensable pour engager raisonnablement la transition écologique. Son idée s'articule aux autres revendications du Pacte et renforce leur portée, à l'heure où celles-ci se diffusent en perdant parfois de leur substance. Développer un tel projet au sein de l'association d'abord, le porter dans l'*agora* ensuite donnerait de la vigueur au débat sur la transition écologique et aux idées du Pacte, fondamentalement importantes pour celle-ci.
